

RÉSUMÉ PROVINCIAL¹

Août 2019

Marvin Cruz, analyste principal de la recherche

Selon le type, l'emplacement et la structure de leur entreprise, les chefs de PME au Canada sont tenus de verser et/ou payer plusieurs types de taxes et impôts, notamment sur le revenu des sociétés, le revenu des particuliers, les ventes et la valeur foncière. Parmi tous ces impôts et taxes, ce sont les taxes sur la masse salariale qui nuisent le plus à la croissance des entreprises. D'une manière générale, elles accroissent les coûts de main-d'œuvre, les coûts d'exploitation globaux, et réduisent le temps passé à faire tourner l'entreprise. Cela a pour effet de limiter les ressources nécessaires pour stimuler la croissance et la compétitivité des entreprises au moyen de l'investissement, de l'innovation et de la création d'emplois. La réduction du fardeau de taxes et d'impôts des entreprises – en particulier les taxes sur la masse salariale – favoriserait leur compétitivité et leur croissance.

Principales conclusions des sondages FCEI sur les taxes et les impôts au Québec**Le fardeau des taxes et des impôts nuit à la croissance des entreprises****82 %**

des propriétaires d'entreprise disent que **le fardeau des taxes et des impôts est leur principale préoccupation.**

68 %

des propriétaires d'entreprise affirment que **les taxes sur la masse salariale sont les plus difficiles à absorber.**

La réduction des taxes et des impôts encouragerait la croissance des entreprises**87 %**

des propriétaires d'entreprise pensent que **la réduction des taxes et des impôts favoriserait le plus leur croissance.**

L'enjeu des taxes sur la masse salariale pour les propriétaires de PME**Aucun égard aux bénéfices**

Les taxes sur la masse salariale doivent être payées que l'entreprise soit rentable ou non.

**Lourdeurs administratives**

Le processus de déclaration et de versement des taxes sur la masse salariale réduit le temps consacré à l'exploitation de l'entreprise.

**Régressives**

Comme les petites entreprises sont plus intensives en main-d'œuvre que les grandes, les taxes sur la masse salariale leur imposent un fardeau disproportionné.

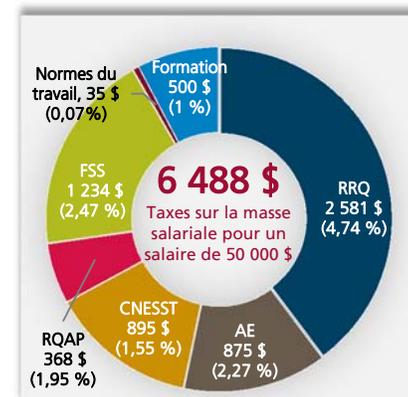
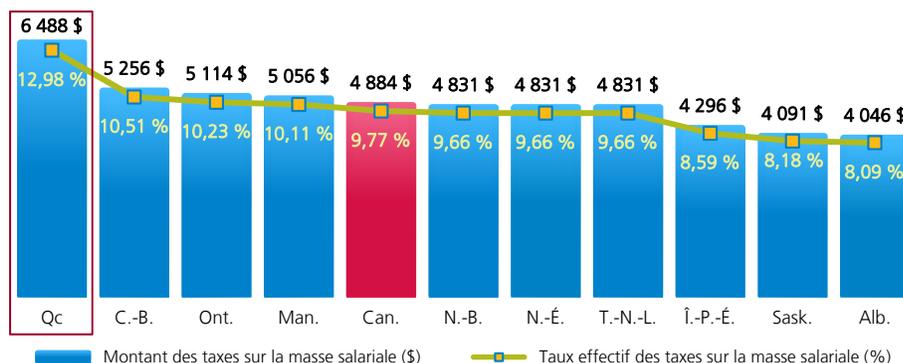
Fardeau des taxes sur la masse salariale des employeurs en 2019 – qu'en est-il du Québec?

C'est au Québec que les employeurs subissent le plus lourd fardeau des taxes sur la masse salariale. Le taux effectif des taxes sur la masse salariale y est le plus élevé (12,98 %), ce qui représente un montant de 6 488 \$ pour un salaire de 50 000 \$ (Figure 1). Cela s'explique par le fait que la province impose aux employeurs le plus grand nombre de taxes sur la masse salariale (sept), le maximum étant de quatre ailleurs au pays. Le Québec prélève également sa propre taxe sur la masse salariale – le Fonds des services de santé (FSS). Les autres provinces où ce type de taxe est en vigueur comptent aussi parmi celles qui ont le plus lourd fardeau de taxes sur la masse salariale, à savoir la Colombie-Britannique, le Manitoba, l'Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador. Toutefois, il n'y a que le Québec à ne pas avoir établi de seuil d'exemption pour les très petites entreprises. Les chefs d'entreprise des provinces qui imposent leur propre taxe sur la masse salariale ont un désavantage concurrentiel par rapport à ceux qui exercent dans des provinces où ce type de taxe n'existe pas. Le fardeau des taxes sur la masse salariale des employeurs est évalué en examinant les taux de taxe effectifs sur la masse salariale,

1. Ce résumé s'appuie sur le rapport de la FCEI [Taxes sur la masse salariale : un obstacle à la croissance et à la compétitivité des PME](#).

c'est-à-dire le pourcentage des taxes par rapport aux salaires, pour une petite entreprise de 50 employés gagnant un salaire typique de 50 000 \$, soit une masse salariale globale de 2,5 millions de dollars^{2,3}.

Figure 1 : Taux effectif des taxes sur la masse salariale pour un salaire de 50 000 \$, par province, 2019



Remarque : Calculs de la FCEI basés sur le cas d'une petite entreprise de 50 employés et une masse salariale de 2,5 millions de dollars.

Le Fonds des services de santé du Québec

- Le Fonds des services de santé (FSS) dissuade les entreprises de prendre de l'expansion. Par exemple, pour une masse salariale inférieure à 1 million de dollars, l'embauche d'un employé supplémentaire est taxée au taux de 1,70 %. Entre 1 et 6 millions de dollars de masse salariale, le taux varie selon une formule établie. Au-dessus de 6 millions de dollars, le taux passe à 4,26 %⁴.
- Pour protéger les plus petites entreprises, il faut commencer par établir un seuil d'exemption afin de les dispenser de payer le FSS. L'idéal serait un seuil de 2,5 millions de dollars de masse salariale afin d'exempter la plupart des chefs d'entreprise qui comptent moins de 50 employés gagnant le salaire moyen de 50 000 \$.
- De plus, en indexant l'exemption annuellement sur l'inflation, le seuil tiendrait compte du dynamisme de l'économie.

Réduction des taxes sur la masse salariale au Québec

Les taxes mettent des bâtons dans les roues des PME. Des mesures doivent être prises pour permettre aux propriétaires d'investir dans leur entreprise, d'augmenter les salaires et les avantages sociaux de leurs employés, et d'accroître la formation. Aider les entreprises pour qu'elles puissent offrir des conditions de travail compétitives a un impact positif tant sur les travailleurs que sur l'économie tout entière. C'est dans cette optique que la FCEI formule les recommandations suivantes pour que le système québécois des taxes sur la masse salariale soit plus équitable et plus progressif.

- | | |
|--|--|
| Recommandations générales | ✓ Exempter du calcul des taxes sur la masse salariale les employés qui ne sont pas dans la vie active typique (les moins de 18 ans et les plus de 65 ans) afin d'encourager les travailleurs à participer au marché du travail et d'assurer l'équité intergénérationnelle. |
| Fonds des services de santé (FSS) | ✓ Éliminer cet impôt-santé (p. ex. s'engager à mettre en place un plan pour supprimer progressivement - sur 10 ans - cette taxe provinciale sur la masse salariale).
✓ Entre-temps, pour protéger les PME, relever le seuil d'exemption existant à au moins 2,5 millions de dollars de masse salariale annuelle et l'indexer sur l'inflation. |
| CNESST | ✓ Pour éviter la fluctuation des taux de cotisation, maintenir la politique de capitalisation et la revoir régulièrement.
✓ Maintenir la vigilance à l'égard des coûts administratifs du régime.
✓ Surveiller de près le financement du régime et investir avec la plus grande prudence. |

Remarque : Pour voir la liste intégrale des recommandations de la FCEI au sujet du système général des taxes sur la masse salariale au Canada, consulter le rapport complet, *Taxes sur la masse salariale : un obstacle à la croissance et à la compétitivité des PME*.

2. Une petite entreprise compte entre 1 et 99 employés rémunérés, selon la définition d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE). Source : Statistique Canada, *Principales statistiques relatives aux petites entreprises*, janvier 2019.

3. Le salaire moyen national de 50 760 \$ a été arrondi à 50 000 \$ par souci de simplicité. Source : Statistique Canada, Tableau 14-10-0204-01 (anciennement CANSIM 281-0027), *Montant annualisé pour l'ensemble des industries excluant les entreprises non classifiées (Canada)*, 2017.

4. Taux des PME qui n'œuvrent pas dans le secteur primaire ou dans le secteur de la fabrication.

5. Ce résumé s'appuie sur le rapport de la FCEI, *Taxes sur la masse salariale : un obstacle à la croissance et à la compétitivité des PME*.